

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE

Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale des Landes

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article L. 921-3,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

Vu le décret n° 90-770 du 31 août 1990 modifié relatif aux commissions administratives paritaires uniques communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles,

Vu l'arrêté du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministre de l'Éducation nationale, et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018,

Vu les procès-verbaux des 6 et 7 décembre 2018 portant dépouillement des élections professionnelles et établis au titre du bureau de vote électronique responsable de la commission administrative paritaire départementale des Landes compétente à l'égard des instituteurs et des professeurs des écoles,

ARRÊTE :

Article 1er :

La Commission Administrative Paritaire Départementale unique commune aux corps des Instituteurs et des Professeurs des Ecoles, compétente à compter du 1^{er} janvier 2019, est constituée comme suit :

en qualité de représentants de l'administration :

- Monsieur Luc PHAM, Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale des Landes
- Madame Nathalie NGUYEN, Secrétaire générale de la Direction académique des Landes
- Monsieur Francis WEBER, Inspecteur de l'Éducation nationale adjoint à monsieur le Directeur Académique chargé de la circonscription MONT DE MARSAN Sud Armagnac
- Madame Tiphennne JOUBERT, Inspectrice de l'Éducation nationale ASH
- Monsieur Christophe COMBES, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription MONT DE MARSAN Sud Chalosse
- Monsieur Jean-Louis GENNERIE, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription MONT DE MARSAN Haute Lande
- Madame Catherine LEBRAT, Inspectrice de l'Éducation nationale préélémentaire et MONT DE MARSAN Tursan

En qualité de représentants du personnel :

Professeurs des écoles hors classe :

- Madame Catherine BLAIN, directrice école élémentaire Carboué MONT DE MARSAN liste SNUIPP-FSU
- Madame Isabelle BENQUET, adjointe école primaire LINXE liste SNUDI-FO

Professeurs des écoles de classe normale et instituteurs :

- Madame Véronique LAFON, adjointe école élémentaire Arènes MONT DE MARSAN liste SNUIPP-FSU
- Madame Elodie DARZACQ, TRB EEPU POUILLON liste SE-UNSA
- Monsieur Fabrice DUBOUE, adjoint école élémentaire de Jean Mouchet TARNOS liste SNUDI-FO
- Madame Estelle BATS, adjointe école primaire Frédéric Mistral SAINT PIERRE DU MONT liste SNUIPP-FSU
- Madame Nathalie MARSAN, directrice école maternelle AUDIGNON liste SE-UNSA

Article 2 :

Sont nommés membres suppléants de la commission administrative paritaire départementale unique commune aux instituteurs et aux professeurs des écoles, à compter du 1^{er} janvier 2019 :

en qualité de représentants de l'administration :

- Monsieur Christophe PETITCOLLIN, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription DAX Centre Landes
- Monsieur Serge TAUZIET, Directeur de cabinet et de la communication
- Monsieur Stéphane ZIEBA, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription MIMIZAN Pays de Born
- Madame Sylvie HOURMAT, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée de la circonscription DAX Sud Adour
- Monsieur Pascal MAILLOT, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription TYROSSE Côte Sud
- Madame Charlène PRABONNE, Chef de la Division des Structures, des Moyens et des Personnels du 1^{er} degré
- Madame Nathalie LEDOUX, Responsable Pôle gestion collective des personnels enseignants du 1^{er} degré

en qualité de représentants du personnel :

Professeurs des écoles classe exceptionnelle :

- Madame Christine MALET, directrice école primaire Robert Badinter DAX liste SNUDI-FO

Professeurs des écoles hors classe :

- Monsieur Philippe LUCAS, Enseignant spécialisé Collège Lubet Barbon SAINT PIERRE DU MONT liste SNUIPP-FSU

Professeurs des écoles de classe normale et instituteurs :

- Madame Audrey DARTIGUELONGUE, adjointe école élémentaire Carboué MONT DE MARSAN liste SNUIPP-FSU
- Madame Mathilde GAILLARD, adjointe école élémentaire Gare MORCENX liste SE-UNSA
- Madame Séverine DUCHENE, Enseignante spécialisée école élémentaire St Exupéry CAPBRETON liste SNUDI-FO
- Monsieur Eric BOULAGNON, Enseignant spécialisé CLG J.Moulin ST PAUL LES DAX liste SNUIPP-FSU
- Monsieur Laurent SARTRE, adjoint école élémentaire GAREIN liste SE-UNSA

Mont de Marsan, le 1^{er} janvier 2019

Luc PHAM